



RETOUR **au HOCKEY**

EN RÉPONSE À LA COVID-19

Points de mire relatifs à l'arbitrage

Saison 2020-2021



Points de mire relatifs à l'arbitrage

Pendant que la reprise du hockey a lieu partout au Canada pour la saison 2020-2021, notre sport doit composer avec plusieurs incertitudes et défis en raison de la pandémie de COVID-19. Comme toujours, les officiels doivent répondre à des normes en matière d'application des règles dans notre sport qui continueront de favoriser un meilleur développement des habiletés et des expériences enrichissantes au hockey.

L'équipe de travail sur l'arbitrage en vue du retour au hockey a procédé à une revue détaillée des règles de jeu en vigueur. Elle s'est interrogée à savoir si de nouvelles règles devaient être adoptées étant donné les défis associés à la pratique du hockey en période de COVID-19.

Même s'il n'y a aucune « nouvelle » règle de jeu liée à la COVID-19, Hockey Canada a déterminé les « **points de mire** » suivants en prévision du lancement de la saison 2020-2021.

Mêlées et altercations

Lors de tout match de hockey, il y a des rassemblements pendant et après des jeux qui peuvent mener à des mêlées et à des altercations. Si possible, il est important que nous encourageons la distanciation physique des joueurs. Bien que ce ne soit pas complètement évitable, les officiels sont invités à éliminer et à contrôler les mêlées et les altercations du mieux qu'ils peuvent. Les joueurs et officiels d'équipe ont la responsabilité de faire preuve de résilience et de calme dans de telles situations

Directives pour les entraîneurs et les joueurs :

- Les entraîneurs doivent enseigner et communiquer l'importance de la distanciation physique une fois que le sifflet se fait entendre pour arrêter le jeu. Les joueurs doivent quitter immédiatement l'endroit où se déroulait le jeu et garder une distanciation physique sur la glace, si possible.
- Il est nécessaire de collaborer avec les officiels dans ces situations pour éviter des mêlées et des altercations continues.
- Les joueurs sont invités à ne pas continuer de batailler pour la rondelle après le coup de sifflet et doivent quitter immédiatement l'endroit où se déroulait le jeu à l'arrêt de celui-ci.
- Même si cela doit être le protocole à suivre en tout temps quand le jeu est arrêté, il devient particulièrement important de le respecter lors des arrêts de jeu près du banc des joueurs et devant le filet.

Directives pour les officiels :

- Les officiels sont invités à utiliser leur sifflet pour arrêter le jeu plus tôt et potentiellement empêcher des mêlées et altercations inutiles.
 - Il pourrait être requis de siffler plus rapidement quand la rondelle est immobilisée le long des bandes pour éviter des rassemblements de joueurs.
 - Il pourrait aussi être requis de siffler plus rapidement lors des jeux aux filets pour empêcher que les esprits s'échauffent pendant les mêlées et altercations.
- Les officiels sont invités à imposer des punitions appropriées aux joueurs causant des mêlées et altercations au lieu de donner des avertissements verbaux si ces joueurs n'ont pas bien obtempéré au coup de sifflet et après avoir entendu les directives des officiels de quitter l'endroit où se déroulait le jeu.
 - Les officiels peuvent faire une application stricte des punitions mineures pour conduite antisportive en vertu de la règle 9.2 (a) pour aider à réduire la fréquence de ces situations.
 - Ils sont invités à aller jusqu'à imposer des punitions d'inconduite à des joueurs qui continuent de participer à des mêlées et altercations ou lorsque des équipes continuent de causer des mêlées et altercations après s'être fait imposer une punition.

Il est important que les officiels communiquent avec les joueurs et les officiels d'équipe pour qu'un standard élevé soit respecté en cas de mêlée ou altercation. Les officiels d'équipe doivent aider à l'enseignement et à la promotion du respect auprès des joueurs afin d'empêcher des situations qui pourraient s'envenimer.

Les officiels doivent n'avoir aucune tolérance lorsque des joueurs passent leur main au visage d'autres joueurs et doivent, si nécessaire, imposer une punition mineure double pour contact à la tête au hockey mineur et féminin. Au hockey junior et dans les divisions supérieures, les officiels peuvent imposer une punition mineure pour conduite antisportive en vertu de la règle 9.2 (a) et aller jusqu'à imposer une punition d'inconduite si ce comportement ne change pas.

Cracher

La règle 9.7 aborde l'action de cracher directement en direction d'un joueur, d'un officiel d'équipe ou d'un officiel sur glace. Une punition de match est imposée dans un tel cas. Pendant la période actuelle de la COVID-19, Hockey Canada invite les entraîneurs à encourager les participants à s'abstenir de cracher en tout temps durant toute activité sur glace. Cela s'applique également dans les situations où un joueur veut cracher de l'eau sur la glace ou au banc.

L'action de cracher peut augmenter la possibilité de propager des gouttelettes dans les airs et de potentiellement exposer les autres joueurs, les officiels d'équipe et les officiels sur glace à un virus.

Outre la règle 9.7 (punition de match) en vigueur, Hockey Canada n'instaure pas de « nouvelle » punition pour avoir craché. Toutefois, elle encourage fortement tous les participants et officiels d'équipe à renseigner les joueurs sur une hygiène appropriée et sur l'idée de s'abstenir de cracher.

Les officiels doivent suivre les protocoles suivants lorsqu'un joueur crache sur la glace :

- Si un officiel voit un joueur cracher ou cracher de l'eau sur la glace, il doit avertir l'entraîneur-chef de l'équipe du joueur fautif au prochain arrêt de jeu. Les entraîneurs seront avisés de régler ces cas avec leur équipe et de rappeler à leurs joueurs qu'il s'agit d'un geste qui n'est pas acceptable.
- Si une équipe a été avertie deux fois pendant un match et qu'une troisième occurrence survient, les officiels seront priés d'être plus sévères :
 - Imposer au joueur fautif une punition mineure pour conduite antisportive en vertu de la règle 9.2 (a).
 - Après avoir avisé l'entraîneur à nouveau, veuillez préciser que tout joueur qui commet dorénavant ce geste se verra imposer une punition d'inconduite et qu'un rapport de match ou un rapport d'incident sera acheminé à la ligue.

Respect

Étant donné la période actuelle de la COVID-19, l'objectif principal de Hockey Canada est d'offrir un milieu sécuritaire pour tous les participants dans le cadre du retour au jeu en vue de la saison 2020-2021. Il est impératif que tous les participants respectent les règles de jeu et toute mesure qui pourrait être adoptée par Hockey Canada ou un membre afin de créer un milieu sécuritaire.

Les officiels doivent utiliser les règles de jeu et punitions appropriées qui peuvent être requises pour aborder tout problème de manque de respect qui peut survenir pendant un match.

Nous jouons TOUS un rôle pour assurer et enseigner les mesures de sécurité dans notre sport.

Tous les membres de Hockey Canada doivent être conscientisés et collaborer à l'application, à l'esprit et au respect des règles de jeu. Pendant la période actuelle de la COVID-19, il est crucial que tous les membres reconnaissent l'importance d'un environnement de jeu sécuritaire. Nous devons continuer de promouvoir le respect et la sécurité au hockey pour tous les participants et de fournir des renseignements sur ces sujets.

Si vous avez des questions sur les normes de jeu ou les points de mire pour cette saison, veuillez contacter l'arbitre en chef de votre membre pour obtenir plus de renseignements.



RETOUR au HOCKEY
EN RÉPONSE À LA COVID-19

